

Défense de l'animal
Confédération Nationale des SPA de France

**260 associations de protection animale condamnent fermement
les mensonges de la présidente de la SPA (PARIS)**

Lors de l'émission Télé Matin diffusée sur la chaîne de télévision France 2, le 10 juillet dernier, la présidente de la SPA (PARIS) a attaqué les centaines de SPA indépendantes par des propos proprement mensongers.

La Confédération Nationale des SPA de France, soutien et porte-parole de plus de 260 associations indépendantes, tient à rétablir la vérité auprès du public.

Le droit de réponse demandé immédiatement à la chaîne France 2 venant d'être refusé et les propos étant par ailleurs manifestement de nature à porter atteinte à la réputation de centaines de refuges pour animaux, la Confédération Nationale des SPA de France se voit dans l'obligation de saisir la justice.

Evoquant les associations indépendantes, madame Harry a en effet affirmé, durant son interview, que « *ces refuges ... utilisent notre nom* » et qu'elle fera en sorte qu'ils « *ne puissent plus l'utiliser* ».

Elle oublie de préciser que la SPA (PARIS) a déjà saisi plusieurs fois la justice pour interdire à des associations locales l'utilisation du sigle « SPA ». A chaque fois, les juges l'ont déboutée, la Cour de Cassation estimant même, dans ses arrêts de 1981 et 2007, que la SPA (PARIS) n'avait aucune légitimité à se réserver le monopole du sigle « SPA ».

Parmi celles ayant fait le choix de rejoindre la Confédération Nationale des SPA de France, elles sont ainsi 114 associations que madame Harry voudrait voir privées de leur nom légitime et historique.

Quelques exemples : les SPA de Saint-Etienne et Marseille viennent toutes deux de fêter leur centenaire, la SPA de Strasbourg est nommée ainsi depuis 136 ans, la SPA du Havre depuis 135 ans, la SPA de Lyon depuis 162 ans, celle de Bordeaux depuis 88 ans, la SPA des Baux de Provence depuis 40 ans, celle de la Vallée de la Lys depuis 1980, et tant d'autres qui militent quotidiennement pour mettre en échec toute forme de souffrance animale.

Toutes ces « *petites structures* », comme les nomme avec un certain mépris madame Harry, accueillent chaque année près de 180 000 animaux qui sont nourris, hébergés et soignés par plus de 3 000 bénévoles locaux dévoués corps et âmes.

L'origine des propos agressifs et mensongers, par ailleurs tenus uniquement grâce aux liens professionnels qui unissent madame Harry à France Télévision, est donc sans aucun doute à rechercher dans bien autre chose que l'intérêt des animaux.

Or, après les nombreuses critiques de la Cour des Comptes relevant son administration désastreuse récurrente, après les articles réguliers de grands média dévoilant sa gestion financière catastrophique, et alors même que des querelles judiciaires internes ébranlent actuellement la SPA (PARIS), madame Harry tente maladroitement d'allumer un contre-feu en se lançant dans un combat fratricide dont les seuls perdants seront les animaux.

C'est pour Eux que les 260 associations membres de la Confédération Nationale des SPA de France demandent aujourd'hui à la justice de condamner les mensonges de madame Harry.

Contact presse : Dominique Dupont – d.dupont@cnspsa.fr – 06 86 63 01 02

CNSPA - 26, rue Thomassin 69002 Lyon

Annexe

Références des jugements relatifs à l'usage du sigle « SPA » :

- Arrêt de la Cour de Cassation du 18 janvier 2007, qui a condamné la SPA de Paris aux dépens : «... SPA, sigle connu du public comme désignant l'entité ayant vocation à défendre et protéger les animaux,...il a ainsi été recommandé à toutes les « SPA » d'adjoindre à leur sigle ou nom la ville ou le département ou région dans lesquelles elles sont amenées plus particulièrement à intervenir... »
- Arrêt de la Cour de Cassation du 7 octobre 1981, qui a condamné la SPA sise à Paris à une amende, aux indemnités et aux dépens, attendu que : «... la dénomination Société Protectrice des animaux ne présentait pas d'originalité suffisante pour la rendre susceptible d'une appropriation privative,... ».

Associations dénommées SPA les plus anciennes, membres de la CNSPA :

SPA de ...	Année de création	Ancienneté
LYON et du Sud-Est	1853	162 ans
STRASBOURG	1879	136
DU HAVRE	1880	135
MULHOUSE – HAUTE ALSACE	1900	115
ST ETIENNE - LOIRE	1910	105
MARSEILLE PROVENCE	1912	103
BEARN - PAU	1926	89
BORDEAUX et du Sud-Ouest	1927	88
PERIGUEUX EN DORDOGNE	1930	85
SAVOIE - CHAMBERY	1931	84
NIMES	1931	84
VAUCLUSIENNE	1933	82
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	1934	81
DU CHER - BOURGES	1934	81
BESANCON	1937	78
DU DAUPHINE	1938	77
PERPIGNAN	1952	63
DU 41 - BLOIS	1953	62
MACON	1956	59
MAINE ET LOIRE	1957	58

114 associations se dénomment SPA parmi les 260 du réseau CNSPA.

Liste des associations de protection animale membres de la CNSPA :

Voir sur notre site : www.lesspadefrance.org/?Rubrique=3